



—  
ASSOCIATION DES  
RÉALISATEURS  
ET RÉALISATRICES  
DU QUÉBEC

*Communiqué de presse - Budget Québec  
Pour diffusion immédiate*

### **Un pas dans la bonne direction.**

**Montréal, le 29 mars 2018** — L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) se réjouit du soutien de 509M\$ à la culture sur cinq ans, ainsi que de plusieurs mesures contenues dans le budget du gouvernement provincial dévoilé hier à Québec. L'ARRQ suivra toutefois le dossier avec attention puisque certaines de ces mesures et la répartition des fonds ne seront précisés qu'au moment du dévoilement de la nouvelle politique culturelle en mai prochain.

L'augmentation de 100M\$ des budgets destinés à la création, à la production et à la diffusion du CALQ et de la SODEC sur une période de cinq ans – dont 17,4 millions en 2018-2019 – est une excellente nouvelle. Toutefois, l'ARRQ attend avec impatience de connaître la répartition des sommes entre les deux organismes, et plus spécifiquement les sommes allouées à la SODEC pour la production cinématographique d'ici.

L'annonce d'une aide de 40M\$ pour soutenir nos industries culturelles dans le paysage numérique était fort attendue par les créateurs du cinéma et de la télévision, et même si l'allocation de ces sommes n'a pas encore été spécifiée, elle est de bonne augure.

*« Les productions cinématographiques et télévisuelles francophones font face à une offre grandissante de productions étrangères et nous devons nous démarquer dans un marché hautement compétitif, il était donc urgent de réinvestir dans notre production locale », a déclaré le président de l'ARRQ, Gabriel Pelletier.*

Le budget contient également certaines dispositions demandées depuis longtemps par l'ARRQ dont l'extension du crédit d'impôt aux productions destinées exclusivement aux plateformes numériques, en harmonisation avec le crédit d'impôt fédéral, une mesure qui permettra aux artistes et artisans de ce secteur de travailler avec des budgets plus conséquents. Par ailleurs, la liste des fonds pouvant contribuer à la production d'une œuvre cinématographique ou télévisuelle a été révisée afin d'y inclure de nouvelles sources financières ne donnant pas lieu à des réductions du crédit d'impôt.



—  
ASSOCIATION DES  
RÉALISATEURS  
ET RÉALISATRICES  
DU QUÉBEC

L'ARRQ applaudit le leadership de ce gouvernement dans son initiative d'obliger, dès le 1er janvier 2019, les fournisseurs étrangers, tels que Netflix ou Amazon, à percevoir la TVQ sur les biens et services incorporels offerts aux Québécois. Cette mesure contribuera à rétablir une certaine équité avec les entreprises du Québec œuvrant dans les mêmes secteurs. C'est le premier gouvernement au pays à mettre en place une législation vers une équité fiscale de l'économie numérique en exigeant la perception de sa taxe de vente. L'ARRQ espère fortement que les revenus additionnels ainsi récoltés par le gouvernement puissent être réinvestis dans la culture, les médias et la production cinématographique et télévisuelle, et que cette action du gouvernement s'étendra aussi aux biens tangibles.

- 30-

Pour tout savoir sur l'ARRQ et sur ses membres, consultez le site [reals.quebec](http://reals.quebec)

### **À propos de l'ARRQ**

L'ARRQ regroupe plus de 700 réalisateurs et réalisatrices œuvrant principalement en langue française au Québec et s'emploie à la défense des intérêts et des droits professionnels, économiques, culturels, sociaux et moraux de ses membres. Elle a pour mandat de représenter les réalisateurs en toute occasion et dans tout dossier.

Contact : Mylène Cyr, directrice générale  
514.842.7373 poste 228 – [mylene@arrq.quebec](mailto:mylene@arrq.quebec)  
Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)  
5154, rue St-Hubert, Montréal